



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012 à 18h30
Procès-verbal de la séance

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 11.09.2012, s'est réuni le 17.09.2012 à 18h30 - salle de l'orangerie à l'Hôtel de Ville.

Madame Arlette SYLVESTRE

Bonjour à tous. J'espère que vous avez passé un bon été et que vous êtes en forme pour cette rentrée. En ce qui me concerne, je suis bien évidemment très heureuse de vous retrouver.

Si notre cycle budgétaire suit l'année civile, il en est tout autrement de l'activité qui démarre avec l'année scolaire. Le milieu associatif également et c'est vrai que nous sommes dans des rythmes différents qui créent parfois une certaine difficulté à suivre les évènements.

Je vais vous donner quelques nouvelles de l'été qui s'est extrêmement bien passé : le service jeunes et le centre de loisirs ont accueillis de nombreux jeunes et enfants. Ils ont pu faire toutes leurs activités dans de bonnes conditions et les séjours se sont bien déroulés. La piscine municipale a également fait le plein cette année et les services techniques ont assuré les travaux d'été. Un été qui n'était donc pas sans travail mais cette période est toujours un moment de grande activité dans une commune.

Egalement un petit mot sur la tranquillité au niveau des incivilités. Nous n'avons déploré aucune incivilité durant la période estivale. C'est le deuxième été où il ne se passe absolument rien et qui est parfaitement calme. Alors que les nuits plus courtes et les soirées plus longues étaient souvent propices aux incivilités.

La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions avec des effectifs en dessous des seuils d'ouverture. On évoquera ce sujet tout à l'heure puisqu'il y aura une question orale là-dessus. Nous avons des effectifs qui sont tout à fait confortables et qui permettent à nos enfants de travailler dans de bonnes conditions. Tout va bien pour l'instant et on espère que cela va durer.

Je vous propose que l'on fasse l'appel avant de passer à l'ordre du jour.

Étaient présents (es) :

Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Mona JULIEN, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, Anne BARKA, Patrick GALAUP, Sylvie ARAGON, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Bernadette CELY, Jean-Pierre JOANIQUET, Laurent JUMAIRE, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.

Étaient représentés (es) :

André PUYO (Pouvoir à D. DOUROUX), Patricia PARADIS (Pouvoir à M. ROUGE), Gérard RIQUIER (Pouvoir à A. FOLTRAN), Richard LARGETEAU (Pouvoir à V. ALBELDA), Gisèle SCHAEFFER (Pouvoir à F. VIOULAC).

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je voudrais revenir sur le point 8.1 du dernier conseil municipal. Monsieur ROUGÉ n'ayant pu préciser les propos diffamatoires et les dénonciations calomnieuses des tracts de Mars et mai 2012, je vous demanderai de préciser un peu ces deux points. Est-ce que c'est le texte qui ne vous a pas plu dans ce tract, il y a quelques points importants sur lesquels on peut revenir, est-ce que c'est les photos ?

Soyez un peu plus explicite, ce que n'a pas pu faire Monsieur ROUGÉ vu que ce n'était pas sa plainte.

Madame Arlette SYLVESTRE

On ne le fera pas davantage aujourd'hui. Je pense que chacun a pu lire ces tracts et a pu y déceler ce qui est calomnieux et diffamatoire.

Je vous rassure tout de suite, ce ne sont pas les photos, l'image ne me touche pas. Nous sommes fidèles à la tradition du Carnaval qui permettait pour une journée d'inverser les rôles, où les serveurs pouvaient prendre le rôle des maîtres en se déguisant.

Depuis sa création dans notre commune, la grande majorité des Elus joue le jeu. Ils se déguisent à cette occasion et je sais que ce fait est très apprécié. Je suis assez fière de ce que nous faisons dans ce cadre-là.

Donc je vous rassure ce ne sont pas les photos, je n'ai pas un égo surdimensionné à ce niveau-là.

En revanche, dans les propos tout le monde est capable de voir quels sont ceux qui sont diffamatoires.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous pourriez en citer quelques-uns ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas le sujet, c'était l'objet du conseil municipal de juillet. Aujourd'hui je vous demande si sur le procès-verbal il y a des choses qui ne correspondent pas à ce qui a été discuté le 2 juillet ?

C'est la question que je pose.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je dirai juste un mot. On a l'impression que la liberté d'expression sur cette commune n'est pas acceptée par la majorité au travers de ces tracts.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous coupe la parole. Vous allez vous réjouir de mon retour. Là vous êtes hors sujet. Je répète que lorsque l'on est hors sujet on n'en prend pas note.

Je pose la question sur le procès-verbal, je ne vous demande pas une appréciation sur la manière dont nous vivons la liberté d'expression ou pas.

Avez-vous quelque chose à dire sur le procès-verbal ? Si vous n'avez rien à dire vous vous taisez.

Madame le Maire ferme le micro à Monsieur Gilles GLOCKSEISEN suite à des propos inacceptables.

Madame Arlette SYLVESTRE

Là vous nous dérangez car vous occupez l'espace alors que ce n'est pas enregistré. Je répète ma question : avez-vous décelé dans ce procès-verbal de conseil municipal quelque chose qui ne correspondrait pas à ce qui a été dit le 2 juillet ?

Est-ce que quelqu'un à des remarques à faire sur ce procès-verbal ?

Pas de remarque. Nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2012 a été approuvé à la majorité avec

23 POUR,

6 CONTRE (V. ALBELDA + pouvoir de R. LARGETEAU, F. VIOULAC + pouvoir de G. SCHAEFFER, G.DENEUVILLE, G. GLOCKSEISEN)

Madame Arlette SYLVESTRE

Le point suivant concerne les décisions.

2/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises depuis la dernière séance, et dont chaque élu a reçu copie.

EXPOSE DE LA NOTE DE SYNTHÈSE :

2.1 – Marché pour la création de jardins familiaux pour le lot 1 : terrassement, voirie, réseaux et espaces verts, avec la Société EUROVIA Midi-Pyrénées (Annexe 2.1).

2.2 – Contrat de conseil et d'assistance dans le domaine des assurances avec la Société CABINET JULIEN de Cugnaux. (Annexe 2.2).

2.3 – Marché pour la fourniture et la pose de plancher et protections murales au dojo du gymnase Jean Rostand avec la SARL YAMATSUKI ICHIBAN (Annexe 2.3).

2.4 – Marché pour l'extension de la Maison de la petite enfance - Lots 1 à 10 (Annexe 2.4).

2.5 – Avenant n° 1 au marché de réhabilitation de l'annexe de l'orangerie – Lots 1, 2, 3 et 5 (Annexe 2.5).

2.6 – Contrat de vente de gaz naturel pour le gymnase de la Palanque avec l'entreprise EDF (Annexe 2.6).

Madame Arlette SYLVESTRE procède à la lecture des décisions dont chaque élu a reçu copie.

DEBAT :

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur FAURE souhaite intervenir concernant le point 2.6.

Monsieur Olivier FAURE

Il y a une petite erreur sur le point 2.6 : il s'agit de centimes d'euros, il manquait la lettre « c ». Il faut donc lire 4,938 centimes d'euros pour le contrat de vente de gaz naturel.

Madame Véronique ALBELDA

... c'est de l'achat ? (*intervention en partie inaudible sans micro*)

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est effectivement de l'achat de gaz. Monsieur FAURE me dit que le contrat s'appelle « contrat de vente » parce qu'il est rédigé par le vendeur.

Est-ce que quelqu'un a besoin d'explications sur ces décisions ?

Madame Véronique ALBELDA

Pour le 2.2 comment faisait-on avant ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Pareil. C'est à dire que depuis plusieurs années, depuis que le code des marchés publics nous impose de mettre en concurrence les assurances, nous avons une assistance pour nous accompagner car le domaine des assurances est très compliqué.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je voudrais revenir sur le dossier en cours des jardins familiaux. Pouvez-vous préciser quelles sont les entreprises qui ont répondu à cet appel d'offre, et quels sont les sous-traitants d'Eurovia ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Les décisions présentées en conseil municipal ne mentionnent pas tous ces détails. Nous n'avons pas le dossier sous les yeux et il ne nous est pas possible de répondre de mémoire à cette question. Nous pourrions vous apporter les réponses plus tard.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous n'arrivez pas à vous rappeler un appel d'offre à 200.000 € ? C'est quand même impressionnant. A coup sûr vous passez des appels d'offres à plusieurs millions d'euros tous les jours

Madame Arlette SYLVESTRE

Je regrette Monsieur GLOCKSEISEN, mais encore une fois vous feriez mieux de vous taire, je me trouvais dans un endroit que j'aurai préféré éviter je vous l'assure.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous n'êtes pas toute seule quand même ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne suis pas toute seule mais vous vous adressez à moi.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je m'adresse à vous mais vous avez des collaborateurs.

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame FOLTRAN va vous répondre si elle s'en souvient.

Madame Aline FOLTRAN

On a ouvert les plis fin mai. Il y avait trois candidatures dont l'entreprise Malet, et je ne me souviens pas de la troisième. Les vacances sont passées par là.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est quand même troublant de ne pas se rappeler les entreprises qui répondent à ces appels d'offres.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons des marchés quasiment toutes les semaines. Lorsque la procédure est terminée nous oublions complètement ceux qui ont été évincés pour ne retenir que le travail que l'on fait avec ceux qui ont été retenus. Heureusement que l'on ne s'encombre pas la tête de toutes les entreprises. Bientôt nous allons ouvrir le marché des denrées alimentaires, combien y a-t-il de lots Madame FOLTRAN ?

Madame FOLTRAN

14 lots.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a 14 lots, et chaque fois il y a dix réponses, donc il faut retenir 140 entreprises.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Est-ce que je vous pose la question pour ces marchés-là ? Non

Ce qui est troublant sur ces marchés là c'est qu'à chaque fois vous ne vous souvenez jamais des entreprises qui répondent. C'est marrant quand même.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce qui est troublant c'est qu'il n'y a que quelques marchés qui vous intéressent. Mais les denrées alimentaires qui nourrissent les enfants de la commune, cela me paraît nettement plus important que l'épaisseur de goudron que l'on va mettre sur une route.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est peut-être important mais on n'a pas de remarque à faire. Pourquoi voudriez-vous que l'on intervienne sur ce marché-là ?

Madame FOLTRAN, pour les marchés du BTP vous savez quand même que ce sont des marchés spéciaux en France.

L'autre question c'est : vis-à-vis d' Eurovia, quels sont les sous-traitants qui effectuent ou qui vont effectuer les travaux ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Un sous-traitant TP D'OC.

Est-ce que quelqu'un d'autre a besoin d'explications sur les décisions qui ont été prises ?

Madame Véronique ALBELDA

Pour le 2.6 je ne sais pas du tout à quoi correspond le prix ? Je m'étonne que l'on ait quelque chose d'aussi cher.

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur FAURE vient d'expliquer qu'il s'agissait de centimes d'euros.

Madame Véronique ALBELDA

Excusez-moi, mais j'ai du mal à suivre avec les excitations de ce côté.

Madame Arlette SYLVESTRE

Y a-t-il d'autres demandes d'explications ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Concernant la maîtrise d'œuvre, pouvez-vous préciser dans quel cadre est passé ce marché parce qu'en 2011 vous avez passé un marché de maîtrise d'œuvre avec les aménagements d'urbanisme. Non en 2011 c'est SEBA SUD OUEST qui a eu la maîtrise d'œuvre des études si je comprends bien.

Madame Arlette SYLVESTRE

De quelles études parlez-vous ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Du lot 1 des jardins familiaux. Je suis toujours sur le point 2.1 concernant les jardins familiaux.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous avez posé cette question en question orale.

Là on ne parle pas de la maîtrise d'œuvre. Cela a fait l'objet d'une autre décision qui a été débattue en son temps.

Vous avez posé une question orale et on verra tout à l'heure comment on répond.

Là on est sur l'attribution du marché, donc est-ce que vous avez une question sur ce point ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ma question est simple. Pour quelle raison a-t-on changé de maîtrise d'œuvre entre 2011 et 2012 vis-à-vis de ce marché-là ?

Madame Arlette SYLVESTRE

On n'a jamais changé de maîtrise d'œuvre. Je ne sais pas ce que vous racontez.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Et pourquoi sur le panneau du permis de construire est affiché atelier d'aménagement d'urbanisme.

Madame Arlette SYLVESTRE

Parce que la société a changé de nom.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je voulais quand même avoir cette précision, ce n'est pas très compliqué.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Véronique ALBELDA

Sur le 2.5 l'avenant au marché de réhabilitation, on voit qu'il y a 10,30 % de plus du marché et je voulais savoir si c'était le prestataire qui avait fait une erreur et si dans ce cas-là il n'y avait pas une assurance ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Qui peut répondre sur ce point Monsieur LACOMBE ou Madame FOLTRAN ?

Madame Aline FOLTRAN

Nous avons délibéré à un précédent conseil municipal pour signer une convention afin de récupérer l'excès de financement dû à une erreur de l'entreprise.

Madame Véronique ALBELDA

Il n'y avait pas d'assurance ?

Madame Aline FOLTRAN

C'est l'entreprise qui est assurée.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous payons 10 % de plus et nous sommes obligés de délibérer. Mais nous avons déjà délibéré pour nous faire rembourser par le cabinet qui a fait une erreur.

Madame Véronique ALBELDA

Je me souviens de la délibération, mais c'est vrai que je n'avais pas compris le moins et le plus. C'est vrai que quand on voit la décision additionné comme ça, et de voir le montant seul, effectivement c'est vrai que maintenant cela correspond au remboursement. Nous avons eu un accord avec le prestataire.

Madame Arlette SYLVESTRE

La comptabilité publique oblige malgré tout de le mettre en avenant positif, ce que vous avez aujourd'hui. On a délibéré pour récupérer.

D'autres questions ?

Pas de question.

Les membres de l'assemblée ont pris note du compte rendu des décisions fait par Madame le Maire.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous arrivons aux points finances qui sont présentés par Madame FOLTRAN et il s'agit de demandes de subventions.

3/ FINANCES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

3.1 – Demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la CAF de la Haute-Garonne pour les dossiers suivants :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Madame Aline FOLTRAN énonce les différentes demandes de subventions qui doivent être effectuées auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

Des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir :

- Installation de stores extérieurs / volets roulants pour l'école maternelle Jean Rostand pour un montant de 8.041,21 € HT,
- Acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts et des équipements sportifs pour un montant de 12.000,00 € HT,
- Fourniture et pose d'un plancher et protections murales et acquisition de tatamis pour le dojo au gymnase du centre-ville pour un montant de 16.318,61 € HT,
- Acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques pour un montant de 13.760,00 € HT,
- La création de jardins familiaux pour un montant total de dépenses éligibles à 255 385,38 € HT, correspondant au marché attribué pour le lot n° 1, à l'estimatif de la maîtrise d'œuvre pour le lot n° 2 et à des frais divers (Raccordements aux réseaux publics, puits),
- Maison de la petite enfance :
 - . Travaux d'extension (demande subvention auprès de la CAF et du CG) pour un montant de 62.709,03 € HT,
 - . Installation de stores (demande subvention auprès du CG) pour un montant de 2.561,55 € HT.

Il convient de solliciter les subventions afférentes aux points détaillés ci-dessus, au meilleur taux possible, auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne pour les travaux d'extension de la MPE.

DÉBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous besoin d'explications sur ces demandes de subventions ?

Madame Véronique ALBELDA

C'est vrai que l'on fait des demandes pour des acquisitions de matériels et pour des travaux depuis des années. Le fait que la crise est encore plus marquée aujourd'hui, ne pensez-vous pas que le Conseil Général va devoir réduire ses finances et ne va peut-être plus répondre à nos demandes ou du moins de moins en moins largement ?

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est un peu compliqué de répondre à la place du Conseil Général qui fait ses choix budgétaires.

Nous sommes animés de l'espoir qu'il y a un système de répartition budgétaire qui va évoluer. Là on ne peut pas du tout répondre à cette question.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je voulais juste dire que dans l'ensemble, et surtout sur le dernier point, j'essaie de voir que sur de l'administratif on pouvait faire des demandes de subventions comme l'avait prévu et souligné le Grand Toulouse il n'y a pas très longtemps où ils préconisaient, avant travaux, de faire des demandes de subventions, ce qui pourrait pallier à ce genres de problèmes que vient d'annoncer Madame ALBELDA.

Pourquoi ne procède-t-on pas dorénavant comme l'avait souhaité le Grand Toulouse ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne sais pas à quoi vous faites référence pour le Grand Toulouse.

Prenons, par exemple, le dojo, c'est un point qui vous anime le dojo. Si on fait la demande de subvention au Conseil Général avant de réaliser les travaux, ceux-ci ne seront pas mis en œuvre avant 2014. Si c'est ce que l'on souhaite, on peut fonctionner comme ça. Effectivement nous allons faire des économies budgétaires. Il faut savoir qu'il faut faire estimer par des entreprises, et que la demande de subvention au Conseil Général est très longue parce qu'elle suit un circuit et qu'ensuite le Conseil Général échelonne. Pour l'instant et pour répondre en partie à Madame ALBELDA, le Conseil Général n'a pas régressé dans ces subventions mais il les a un peu plus étalées dans le temps. C'est-à-dire qu'au lieu de les recevoir en début d'année on les reçoit en fin d'année par exemple.

Ces demandes préalables ne sont faites que pour de très gros travaux, et c'est probablement ce que nous ferons pour les tennis couverts où on doit avoir l'assurance d'être aidé par le Conseil Général mais sur les petits travaux on fait les demandes à posteriori, sinon on se trouve en panne. On doit prévoir maintenant pour des travaux qui se feront en 2014 et je crois que sur le quotidien ce n'est pas possible. Là vous remarquerez que c'est sur des petites sommes.

Je crois qu'il y a un autre risque que nous avons rencontré dans le passé, c'est que si nous faisons les demandes sur des devis estimés, il y a le risque que le montant réalisé soit supérieur. Quand on fait des travaux il y a régulièrement des dépassements, pour ne pas dire chaque fois et on n'est pas du tout sûr que le Conseil Général nous subventionne sur la partie dépassée. En général il vaut mieux demander des subventions sur des montants exacts.

Monsieur Georges DENEUVILLE

On aura certains risques alors sur le lot 2 des jardins ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Il s'agit d'une faible somme.

Monsieur Michel ROUGÉ

On a pensé au niveau des jardins familiaux, globaliser la demande de subvention concernant le lot 1 (les branchements, le puits que l'on a creusé) et l'estimatif du lot 2, puisque souvenez-vous on avait déjà un marché qui n'avait pas été conclu car étant trop cher.

Là nous sommes sur une estimation beaucoup plus raisonnable et nous espérons passer dans ce créneau. Lorsque cela revient du Conseil Général il y a des dossiers importants à faire pour ces demandes de subvention et cela nous permettra d'être au moment pile de l'ouverture et de la subvention si elle est accordée par le Conseil Général.

Madame Véronique ALBELDA

Je n'aime pas trop parler sinistrose mais dans le cas où la subvention ne serait pas allouée ou qu'elle ne serait pas d'un montant assez conséquent, que ferions-nous en mairie ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous rappelle qu'au moment de la réalisation du budget, les montants sont toujours inscrits sans subvention. C'est-à-dire que nous avons les moyens de payer les travaux. C'est la garantie que nous prenons. On préfère avoir des subventions parce que cela remet de l'argent dans le pot commun pour faire d'autres travaux, mais là il n'y a aucun problème le budget est construit sans subvention.

D'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'installation de stores extérieurs et volets roulants à l'école maternelle Jean Rostand :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'installation de stores extérieurs et de volets roulants à l'école maternelle Jean Rostand auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'aménagement du dojo du gymnase ville :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'aménagement du dojo du gymnase ville auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques municipaux auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la création de jardins familiaux :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour la création de jardins familiaux auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'extension de la Maison Petite Enfance :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'extension de la Maison Petite Enfance auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION :

Demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Garonne pour l'extension de la Maison Petite Enfance :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'extension de la Maison Petite Enfance auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

DELIBERATION :

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'installation de stores extérieurs à la Maison Petite Enfance :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'installation de stores extérieurs à la Maison Petite Enfance auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons au point suivant.

3.2 – Marché mutualisé entre la Ville de Launaguet et Toulouse Métropole - participation au groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux (Annexe 3.2) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2009 et la création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT), quelques marchés publics ont pu faire l'objet d'une mutualisation entre la CUGT et les communes membres afin de faire bénéficier les membres des groupements de commande de prix avantageux en engageant des consultations sur des volumes plus importants (marchés de fournitures essentiellement).

Cette année une proposition de partenariat est faite pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics. L'audit énergétique peut se décomposer en quatre phases : états des lieux, bilan énergétique et préconisations, programmes d'amélioration, analyse financière.

La commune avait prévu et inscrit des crédits pour réaliser ces audits en 2012 ; l'adhésion au groupement entraîne la réalisation de ces études en 2013.

Compte tenu des préconisations des services techniques communautaires, et d'une précédente consultation menée par la Ville de Toulouse, les typologies des bâtiments sont les suivantes :

- Scolaires,
- Petite enfance,
- Centre de loisirs,
- A vocation sportive et culturelle si chauffés.

Sont exclus les bâtiments récents (moins de 10 ans) ainsi que ceux classés au titre des monuments historiques.

Selon ces critères, seize bâtiments représentant 15 000 m² de SCHON, pour un coût estimatif de 15 000 € HT, sont concernés pour Launaguet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au groupement de commande mis en place par Toulouse-Métropole pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux.

DÉBAT

Madame Aline FOLTRAN

Je vous rappelle que dans le budget primitif municipal 2012, la commune avait inscrit des travaux d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux. Le Grand Toulouse propose de faire cet audit globalisé pour les communes intéressées.

La convention en annexe 3.2 indique quelles sont les communes concernées ainsi que les superficies pour tous les bâtiments de ces communes-là. Ce groupement a pour objectif d'obtenir une proposition plus intéressante et moins onéreuse.

Nous vous demandons d'accepter la signature de cette convention pour un montant de 15.000 € HT. Nous avons inscrits 25.000 € au budget puisque nous pensions que cela nous coûterait plus cher. Entre temps il y a eu cette proposition qui ne peut être qu'intéressante pour la commune puisque moins chère.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet de délibération ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Premièrement, quels sont les bâtiments sur lesquels vous avez prévu de faire réaliser cet audit ?

Madame Aline FOLTRAN

C'est écrit.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Certains ont déjà eu un audit.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non aucun.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Les écoles ont été auditées, la petite enfance a eu un audit énergétique, alors en fait vous recommencer deux ou trois ans après si je comprends bien ? C'est ma première question.

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur ROUGÉ va vous expliquer qu'il n'y a jamais eu d'audit énergétique.

Monsieur Michel ROUGÉ

Ce qui a déjà été réalisé c'est un diagnostic de performance énergétique par la Communauté Urbaine, à titre d'ailleurs gracieux, qui n'a rien à voir avec un audit. Un audit est beaucoup plus important, il se base sur des relevés de consommations que nous sommes obligés de fournir à l'établissement qui va le réaliser. Cet audit nous indiquera quels travaux peuvent être réalisés par bâtiment pour économiser l'énergie. Le diagnostic de performance énergétique nous a permis de voir quels étaient les bâtiments les plus « énergivores » mais on ne s'est pas projeté dans les travaux.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour compléter, quels sont les bâtiments qui ne subiront pas d'audit énergétique ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Tous ceux qui ont moins de dix ans. C'est écrit.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ma deuxième question c'est par rapport à cette description. Sur les sept pages il n'y a pas un mot sur le contenu de cette prestation. C'est un peu regrettable parce qu'on peut quand même attendre de connaître ce que va fournir le ou les titulaires de ce marché ; parce qu'il y aura un ou plusieurs titulaires de ce marché ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne sais pas si vous savez vraiment de quoi vous parlez. Là il est question de s'associer avec le Grand Toulouse, de signer une convention pour que nous soyons inclus dans le marché qui va être passé. Quand toutes les communes auront répondu, je pense que c'est le cas maintenant, un cahier des charges va être fait, avec probablement des déclinaisons par commune et c'est ce cahier des charges qui nous donnera la réponse que vous demandez. Aujourd'hui nous sommes en amont du cahier des charges.

Madame Véronique ALBELDA

Suite à l'audit, dans quelles mesures serons-nous obligés de faire les travaux ?

Est-ce que l'on aura un temps imparti pour les réaliser, de la même façon qu'on l'avait pour l'adaptation des locaux pour les personnes handicapées.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non il n'y a pas d'obligation. Il y a simplement l'engagement au travers du plan climat, et l'engagement que nous pouvons avoir sur le plan environnemental et écologique. Le moment venu on fera l'état des lieux et on verra par quoi on commence. Mais aujourd'hui on ne peut pas répondre à la question. Pour l'instant il n'y a pas d'obligation.

Monsieur Michel ROUGÉ

Je voudrais préciser ce qui est intéressant dans l'audit énergétique. On aura à la fin, en fonction des travaux à réaliser dans chaque bâtiment un coût prévisionnel de ces derniers. Donc une analyse financière par rapport aux travaux à entreprendre.

Ce sera ensuite de notre ressort de choisir les bâtiments prioritaires et de programmer sur plusieurs années les travaux en fonction des analyses financières qui seront proposées.

Madame Véronique ALBELDA

Par rapport à cela, je me souviens que quand on avait fait l'audit pour l'accessibilité, on avait un problème par rapport aux résultats qui étaient excessifs en chiffres et nous étions passés par un autre cabinet d'audit.

Dans ce cas-là, du fait que nous serons en communauté, est-ce que si les tarifs nous paraissent exorbitants est-ce qu'on aurait les moyens de passer un autre audit ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Si on a les moyens financiers, on peut faire autant d'audit que l'on veut, personne ne nous en empêche.

Madame Véronique ALBELDA

Alors qu'est ce qui a motivé le choix de cette mutualisation ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Madame FOLTRAN l'a dit dans la présentation, c'était très clair. Elle peut vous le répéter peut être.

Madame Aline FOLTRAN

Si ce n'est pas clair, je ne vais pas répéter deux fois.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Précisez-moi s'il vous plaît : cet audit c'est juste un audit énergétique, ils ne vont pas nous faire une facturation de travaux etc. ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur ROUGÉ a répondu. Maintenant cela suffit, quand on aura déjà répondu on ne répondra plus. Monsieur ROUGÉ a exactement dit ce qu'on allait faire. On ne va pas passer cent-sept ans sur la même question.

Monsieur Georges DENEUVILLE

On rebondissait un petit peu à ce qui s'était dit.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne sais pas si vous rebondissez mais Monsieur ROUGÉ vient de prendre la parole pour répondre exactement par anticipation à la question que vous posez. Si on n'écoute pas ce qui se dit ce n'est pas très utile de donner des explications.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je ne sais pas si vous avez bien écouté mais j'ai bien dit que cela concernait l'audit alors que j'ai entendu à plusieurs reprises que l'on parlait d'audit et de travaux.

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur ROUGÉ a répondu exactement à la question que vous posez par anticipation. Je ne sais pas si Monsieur ROUGÉ veut répéter ?

Monsieur Michel ROUGÉ

Dans la phase 3 de cet audit énergétique, il y aura un programme qui nous sera proposé d'améliorations pour chaque bâtiment de travaux à entreprendre.

Dans une phase 4 il y aura des estimations financières qui nous seront proposées, mais il n'y aura aucune obligation.

Le choix nous appartiendra, y compris dans le choix du bâtiment prioritaire.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'ai bien compris. Merci

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la constitution du groupement de commande pour l'audit énergétique des bâtiments communaux de Toulouse et de différentes communes de Toulouse Métropole, ainsi que des bâtiments de Toulouse Métropole,
- Approuve la convention, telle qu'annexée, à conclure entre les membres du groupement définissant leurs modalités de fonctionnement. La convention désigne Toulouse Métropole en tant que coordonnateur du groupement. A ce titre Toulouse Métropole sera chargé de signer les marchés et accords cadre au nom et pour le compte des membres du groupement,
- La Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente pour choisir les titulaires des marchés, s'il y a lieu, sera celle du coordonnateur,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention constitutive.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous avons deux points d'administration générale.

4/ ADMINISTRATION GENERALE**Rapporteur : Arlette SYLVESTRE****4.1 – Location des salles municipales : tarifs et mise à jour des règlements intérieurs (Annexes 4.1.1 et 4.1.2) :****EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la révision annuelle des tarifs pour la location des salles municipales tels que proposés dans le tableau ci-dessous (colonne bleue) :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES			
LIEUX	LAUNAGUETOIS Tarifs depuis le 1^{er}.09.2011	LAUNAGUETOIS Tarifs à compter du 1^{er}.10.2012	EXTERIEURS
SALLE DES FETES (Bals, soirées, réunions, repas, ...)			
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi)	45 €	46 €	Exclus
8h00 à 12h00 (matinée)	155 €	158 €	Exclus
13h00 à 19h00 (après-midi)	194 €	198 €	Exclus
20h00 à 2h00 (soirée)	290 €	296 €	Exclus
13h00 à 2h00 (après-midi + soirée)	388 €	396 €	Exclus
8h00 à 2h00 (matin/journée complète)	485 €	495 €	Exclus
CAUTIONNEMENT	910 €	1 000 €	Exclus
<i>Le mois de juin n'est pas disponible pour les particuliers.</i>			

SALLE DE L'ORANGERIE (Réunions, séminaires, expositions, apéritifs mariage)				
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi)	30 €	31 €	Exclus	
8h00 à 12h00 (matinée)	100 €	102 €	Exclus	
13h00 à 19h00 (après-midi)	100 €	102 €	Exclus	
8h00 à 19h00 (journée)	150 €	153 €	Exclus	
Apéritif mariage (après-midi)	40 €	41 €	Exclus	
CAUTIONNEMENT	546 €	1 000 €	Exclus	
SALLE MOLIERE (Activités théâtrales, conférence, ...)				
	Associations Launaguétoises		Associations extérieures	
	Tarifs depuis le 1 ^{er} .09.2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} .10.2012	Tarifs depuis le 1 ^{er} .09.2011	Tarifs à compter du 1 ^{er} .10.2012
9h00 à 2h00 (Journée complète)	55 €	56 €	93 €	95 €
CAUTIONNEMENT	546 €	600 €	546 €	600 €

Ces tarifs correspondent à une évolution moyenne de 2 % hors caution. Ils seront applicables dès le 1^{er} octobre 2012.

Par ailleurs, les modifications principales sur les règlements intérieurs portent sur :

- L'ajout d'une partie sur les consignes à respecter en terme de sécurité incendie,
- La mise en place d'un acompte de 30 % à la réservation qui sera perdu pour toute annulation faite moins d'un mois avant la date
- Le rappel des règles relatives aux nuisances sonores par rapport au voisinage

DÉBAT

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce tableau et la note de synthèse sur les modifications du règlement intérieur sont assez clairs. Avez- vous des questions ?

Madame Véronique ALBELDA

Déjà 485 € cela me paraissait très cher, et 495 € c'est encore plus. J'ai regardé sur les communes environnantes et j'ai trouvé plusieurs salles des fêtes qui étaient à des prix moins élevés.

C'est vrai il y en avait une à 180 personnes et je l'ai trouvée à 179 € jusqu'à 1 heure du matin donc là on perdait une heure.

Sur une autre commune j'ai trouvé à 400 € pour 300 personnes mais là c'était de 9 heures du matin au lundi 9 heures, donc en terme d'étalement d'heures c'était beaucoup plus intéressant.

Vous parlez d'une augmentation de 2 % mais déjà 485 € quand on a une soirée à faire c'est un budget énorme pour celui qui veut le faire.

Ensuite il y a d'autres éléments qui me frappent, c'est que l'on parle d'une caution de 1000 €. Je voulais savoir s'il y avait quelqu'un pour faire l'état des lieux à la fin de la soirée, puisqu'il faut rendre la salle à 2 heures du matin, pour récupérer sa caution ?

Ensuite une autre remarque : je voulais savoir si les élus ici présents devaient payer 495 €, ou si le personnel municipal devait payer 495 €, ou si c'était réservé à ceux qui avaient les moyens de payer 495 € pour une soirée.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il paraîtrait assez difficile de baisser les tarifs !

Je vais vous rassurer parce qu'en pratique nous sommes beaucoup plus souples. Par exemple pour les mariages, lorsqu'il n'y a pas d'utilisation de la salle prévue, la clef est donnée le vendredi soir et rendue le lundi matin pour un tarif fixé de 8 heures à 2 heures du matin. Souvent ils bénéficient de la salle le dimanche pour faire le « lendemain » du mariage, ce n'est pas si cher que cela pour avoir une salle pendant deux jours et demi.

Les clés sont rendues le lundi matin et il n'y a donc pas d'état des lieux à deux heures du matin.

Les élus payent la location des salles municipales bien évidemment, ils sont des administrés comme les autres et il n'y a aucune raison pour qu'ils ne payent pas. Le personnel municipal, comme certains organismes extérieurs, paie un forfait lié aux dépenses d'eau et d'énergie.

Madame Véronique ALBELDA

Vous avez répondu effectivement sur l'étendue du prêt mais pourquoi le temps réel du prêt n'est-il pas inscrit dans notre règlement ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Parce qu'il faudrait augmenter les tarifs. Louer pour deux jours 500 € une salle, cela ne correspond pas à la pratique constatée un peu partout. De plus cela nous permet, en cas de besoin de la salle, d'appliquer les horaires fixés.

Madame Véronique ALBELDA

J'ai eu à louer une salle dans une commune d'une autre région de France et à 2 heures du matin on a bien eu à rendre les clés et il y a eu un état des lieux à 2 heures du matin. Cela correspondait à ce qui était écrit sur le contrat que l'on avait signé.

Là il y a un décalage entre ce qui est fait et ce qui est écrit, et cela me surprend.

On m'a aussi rapporté récemment qu'une association avait récupéré une salle derrière un mariage, que la salle était très sale et que c'était l'association qui avait dû nettoyer.

Je vous demandais donc s'il y avait une personne qui faisait l'état des lieux sinon je trouve dommage de l'écrire et de ne pas le faire.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cela fonctionne de manière satisfaisante et ne pose pas de problème majeur. Certains week-end ce sont des associations qui se succèdent et c'est plutôt dans ce cas- là qu'il y a quelquefois des problèmes de ménage. Des incidents ont pu arriver, c'est une évidence, la salle est quasiment occupée chaque week-end et il y a forcément des dérapages.

..... Intervention inaudible car sans micro ...

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, il y a des mariages toute l'année. On peut louer la salle toute l'année, mais c'est vrai que c'est tellement occupé par les associations qu'il reste peu de week-end libres pour les mariages hormis la période estivale.

Madame Véronique ALBELDA

Dans le cas de dérapage est-ce que c'est facturé le fait du nettoyage qui n'est pas fait ?

Madame Arlette SYLVESTRE

On s'est beaucoup interrogé là-dessus et on s'interroge encore. Mais le gros risque si on propose un prélèvement pour le ménage, c'est que plus personne ne le fera et risque même de laisser la salle dans un très mauvais état.

Aujourd'hui les dérapages sont très rares et on se réserve le droit, s'il y a des dégradations de retenir tout ou partie de la caution.

Madame Véronique ALBELDA

Dans l'exemple que je viens de citer, la mairie a pu penser que c'était l'association qui n'avait pas fait le ménage parce qu'en ayant trouvé les lieux sales après un mariage, ils ont peut-être un peu moins fait le ménage au moment où ils sont sortis des locaux.

On a pu reprocher à cette association d'avoir mal nettoyé et je trouve cela un peu injuste pour celui qui sort.

Madame Arlette SYLVESTRE

Cette question s'est posée à plusieurs reprises et en général on arrive à un peu d'objectivité. On connaît les occupants et je pense qu'on n'a jamais accusé une personne ou une association à tort. Cette manière de procéder ne pose pas tant de problème que cela et ce n'est pas la peine de chercher des problèmes là où il n'y en a pas. Monsieur Pascal PAQUELET qui s'occupe des associations confirme qu'il n'y a pas tant de problème que cela.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je partage pleinement l'analyse qu'a faite Madame ALBELDA par rapport aux tarifs et cet aspect des mariages qui n'est pas écrit et qui n'est pas bien précisé au niveau des tarifs de location.

Il y a autre aspect qui me chagrine, c'est que les entreprises elles sont bonnes pour payer des impôts sur cette commune, mais de voir que l'on exclut, les extérieures je l'entends, mais que les patrons d'entreprises ne puissent pas réserver ces salles à l'occasion de journées organisées par les entreprises, je trouve cela anormal, parce qu'elles sont comme nos concitoyens, elles payent des impôts et elles devraient avoir la possibilité d'utiliser ces salles.

Vous nous cachez tout et en fait on n'est pas en mesure de savoir le taux d'utilisation de ces salles-là, ce soir on n'est pas en mesure de voter. Est-ce qu'elles sont utilisées par les associations, est-ce qu'elles sont libres et est-ce qu'elles pourraient être louées davantage comme le dit Madame ALBELDA à des tarifs plus faibles.

J'en resterai là, mais je reviens sur le point des entreprises : pourquoi les entreprises qui voudraient organiser une soirée ne peuvent pas le faire ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Où avez-vous vu qu'une entreprise ne pouvait pas louer ces salles ? Une entreprise qui est sur Launaguet n'est pas considérée comme extérieure, donc on lui loue les salles. D'ailleurs elles en bénéficient régulièrement ; Une entreprise de Launaguet n'est pas extérieure. Je ne comprends pas la question.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Elle ne sera pas louée à titre privé aux employés des entreprises de la commune ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, à titre individuel, s'ils ne résident pas sur la commune. En revanche les comités d'entreprises des salariés sont considérés de la commune et utilisent les salles pour leur Noël par exemple.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ce n'est pas dit. Ce n'est pas facile à déchiffrer tous ces non-dits. Entre les mariages et les entreprises ce serait bien de préciser.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il est écrit que toutes les personnes de Launaguet peuvent louer les salles dont bien sur les entreprises de Launaguet mais leurs employés s'ils n'habitent pas à Launaguet sont extérieurs et ils ne peuvent pas louer à titre privé.

Malgré quelques imperfections, ce système fonctionne. Vous êtes sans doute le seul à ne pas repérer que ces salles sont très occupées, parce que les uns et les autres nous sommes présents aux manifestations et nous nous en rendons compte.

De plus vous ne suivez pas ce que nous pratiquons depuis au moins 10 ans : chaque année au mois de novembre nous réunissons toutes les associations pour établir ensemble le planning annuel d'utilisation. C'est un moment de travail et de compromis à arbitrer car les demandes sont exponentielles. Donc entendre dire que ces salles ne sont pas utilisés, vous êtes sans doute le seul à ne pas le savoir. C'est dommage.

Avez-vous d'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les tarifs de location des salles municipales tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour une application au 1^{er} octobre 2012.

- Adopte les mises à jour des règlements intérieurs de la salle des fêtes et de la salle de l'orangerie tels qu'annexés.

Votée à la majorité dont 25 POUR, 2 CONTRE (V. ALBELDA, R. LARGETEAU) et 2 ABSTENTIONS (G. DENEUVILLE, G. GLOCKSEISEN).

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous devons prendre une délibération concernant les équipements et installations sportives du gymnase du centre-ville.

4.2 - Convention de mise à disposition des équipements et installations sportives du gymnase du centre-ville (Annexe 4.2) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Général de la Haute-Garonne a attribué une subvention d'un montant de 17.940 € pour les travaux d'isolation acoustique interne du gymnase du centre-ville.

En contrepartie la Commune de Launaguet doit s'engager à mettre cet équipement, ainsi que le matériel et le mobilier qu'il comporte, à disposition des élèves des collèges publics.

Cette convention est conclue pour une durée de 15 années à compter de sa signature et précise les conditions d'utilisation de l'installation sportive.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les termes de la convention de mise à disposition des installations et équipements du nouveau gymnase de Launaguet» telle qu'annexée.

DÉBAT**Madame Arlette SYLVESTRE**

Cela a été fait pour l'autre gymnase. Ici aussi elle avait été faite mais elle est caduque je pense ?

Monsieur Olivier FAURE

A chaque fois il signer de nouveau.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le Conseil Général qui subventionne largement la construction des équipements sportifs mais également des équipements au fur et à mesure qu'ils sont renouvelés à l'intérieur, exige en contrepartie que les collèges qui sont de sa compétence puissent utiliser ces équipements.

Cette convention est conclue pour une durée de quinze années à compter de sa signature. C'est une convention que l'on signe actuellement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote ;

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Haute-Garonne pour la mise à disposition des équipements et installations sportives du gymnase du centre-ville,

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a ensuite une délibération des ressources humaines. Madame FOLTRAN

5/ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

5.1 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2nde classe, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour les services techniques municipaux :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

Il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2nde classe, à temps complet, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, pour les services techniques municipaux. Cet agent occupera les fonctions de magasinier.

La grille de rémunération sera basée sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de 2nde classe, échelle 3, catégorie C.

DÉBAT

Madame Aline FOLTRAN

Ce poste de magasinier est occupé par un agent depuis le 15 janvier et dont l'arrêté se termine. Cet agent donne satisfaction, il est proposé de renouveler ce poste pour six mois. A la fin de ce délai, en 2013, nous verrons ce que nous proposons à cet agent.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Vu la loi 84.53 du 26.01.1984, article 3, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15.05.1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006.1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Considérant que cet emploi correspond aux besoins du service concerné,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette création d'emploi d'adjoint technique de 2nde classe pour un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques municipaux dans les conditions susvisées.
- Charge Madame le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2012 de la Ville - chapitre 012 « charges de personnel »

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

La dernière délibération concerne l'environnement et le développement durable et c'est Monsieur Michel ROUGÉ qui nous parle de la lutte contre le frelon asiatique.

6/ ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Michel ROUGÉ

6.1 – Programme Européen « LIFE VESPAGON » : participation de la commune au projet présenté par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDEC Midi-Pyrénées) :

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

La FREDEC Midi-Pyrénées, dans le cadre du portage du dossier européen dénommé LIFE-VESPAGON, a sollicité la participation de la Ville de Launaguet en tant que « Living-lab », terrain expérimental de tests pour le projet susnommé.

L'objectif du projet est de proposer aux décideurs un Outil d'Aide à la Décision permettant de remplacer les pesticides par des méthodes respectueuses de l'homme et de son environnement pour limiter la population de frelon asiatique.

Le projet LIFE-VESPAGON (Vespa : vespa vélutina nigrithorax en latin et Agon : agir en grec) repose sur :

- Des actions préparatoires pour sécuriser les aspects juridique, sociétal et économique pour l'adaptation des méthodes de détection et de destruction,
- Une adaptation des matériels existants et des modes opératoires pour :
 - . Une meilleure détection des nids de frelon asiatique dans le temps et l'espace,
 - . La destruction des frelons à l'aide de nouvelles méthodes respectueuses de la santé publique et de l'environnement (en particulier de la qualité de l'eau et de la biodiversité).

Les Living-Labs :

Le bon déroulement du projet nécessite des zones d'expérimentation et d'études définies. Plus que simples sites d'étude et d'expérimentation, les communes living-labs seront de véritables parties prenantes du projet et y participeront directement par :

- Une aide à la détermination des lieux d'expérimentation sur le territoire communal (pour les expérimentations grandeur nature du projet (détection et destruction des nids de frelons).
- La fourniture de statistiques sur l'évolution des populations de frelons asiatiques sur leur territoire communal, les méthodes de lutte employées, leurs inconvénients et avantages, la perception de leurs administrés sur le frelon et les luttes engagées.
- Une aide à l'organisation de réunions publiques de sensibilisation : prêt de salle et matériels, invitations, ...

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la participation de la Ville de Launaguet au projet LIFE-VESPAGON en qualité de « Living-labs ».

DÉBAT

Monsieur Michel ROUGÉ

Nous allons revenir, c'est le deuxième épisode de ce conseil municipal, sur le frelon asiatique. Nous en avons largement débattu lors des derniers conseils municipaux.

Aujourd'hui il s'agit de s'engager avec la FREDEC que vous connaissez déjà, qui est la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, qui nous propose de participer au programme européen « LIFE-VESPAGON » de lutte contre le frelon asiatique.

Nous serions un laboratoire de test avec deux autres communes de l'agglomération toulousaine : Pibrac et Blagnac.

Ce projet s'inscrit dans l'utilisation de pesticides qui est de plus en plus massive en France et en Europe, et donc sur l'utilisation durable de pesticide, notamment ceux qui luttent contre l'invasion et le développement de bioagresseurs comme le sont les frelons asiatiques.

On prévoit en France que si on ne fait rien la France entière sera envahie par le frelon asiatique en 2016 et l'Europe d'ici 2018. On emploiera évidemment de plus en plus de pesticides pour lutter contre ces frelons. En 2018 l'Europe prévoit d'utiliser 710 tonnes de pesticides pour lutter contre ce frelon asiatique.

L'objectif du projet c'est de proposer un outil d'aide à la décision permettant de remplacer les pesticides par des méthodes plus respectueuses de l'homme et de son environnement pour limiter la population de frelons asiatiques.

A quoi ce projet nous engage : la FREDEC nous demande d'apporter une aide à la détermination des lieux sur la commune, la détection et la destruction des nids et cela on sait faire. Il y aura également une information au niveau des particuliers.

Il nous est également demandé de fournir des statistiques sur l'évolution des populations de frelons, les méthodes de lutte employées et également sur la perception qu'en ont les administrés. Pour cela on organiserait sur la commune, avec la FREDEC, des journées ou des soirées d'information, des réunions publiques de sensibilisation.

L'objectif de cette délibération c'est l'autorisation de participer au projet « Life-Vespagon » que va déposer la FREDEC au niveau de l'Union Européenne.

Si vous avez des questions, je peux y répondre.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je suis agréablement surpris parce que cela correspond à une partie des thèmes que j'avais développé dans la motion que vous avez complètement rejetée. Je vois que les vacances ont porté leurs fruits et que vous êtes revenus sur une action locale ce qui est une bonne chose.

Madame le Maire, vous qui n'étiez pas là, on a eu une motion que peut être vous avez eu depuis, qui s'en remettait à l'État pour traiter ces problèmes-là, ce qui m'avait fortement surpris.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je me suis tenue informée régulièrement de ce qui se passait et je n'ai pas du tout lu cela.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

On ne parle pas de la même chose alors, on va la relire ensemble.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense pour ma part avoir bien lu cette motion. Ce qu'on demandait à l'État c'était de classer le frelon asiatique dans la liste des nuisibles pour que des mesures puissent être prises ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est la seule chose que l'on demandait à l'État.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

En tout cas dans cette motion, il n'y avait absolument aucune action qui était entreprise par la Ville de Launaguet à l'inverse de ce coup-ci où on trouve une action. Je mets juste un bémol, avec la FREDEC s'il y a peut-être des subventions européennes pour ça c'est tant mieux. Il y a certaines communautés de communes ou communautés d'agglomération, pas urbaines mais je ne sais pas, qui prennent en charge la destruction des nids. Ça serait à travers cette expérimentation une bonne chose que des nids soient détruits sur la commune, pour essayer d'avoir une action qui soit la plus complète possible de régler ce problème-là, qui peut-être pour certaines personnes, si ce n'est pas chez elles, vont faire en sorte de ne pas signaler qu'il y a des nids de frelons.

On a eu de la chance cette année avec cette vague de froid, il y a quand même eu un effet positif, cela a enrayé le développement des frelons asiatiques et il n'y en a pas trop eu sur la commune. Ce sont des retours que j'ai eu des sociétés à Castelginest qui éliminent le frelon dans la région.

Il y a juste cet aspect, je pense qu'une prise en charge, plus que certaines communautés d'agglomération le font, et de votre couleur politique en plus ce serait parfait, de le rajouter dans la délibération.

Monsieur Michel ROUGÉ

L'intérêt de ce projet c'est de toucher aussi bien le public que le privé et d'avoir une action globale sur une commune. Je trouve ce projet particulièrement intéressant parce que la population y sera associée. Il y aura des réunions publiques et cela rentre complètement dans le développement durable puisqu'on essaiera de trouver ensemble les moyens de luttres autres que les pesticides que l'on peut utiliser actuellement.

Pour répondre à vos propos du début, je trouve que cette proposition de portage de dossier par la FREDEC rentre tout à fait dans le cadre de la motion que nous avons prise lors du dernier conseil municipal.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Véronique ALBELDA

Ce n'est pas vraiment une question, c'est juste une suggestion. J'ai rencontré un apiculteur fin août et il m'a évoqué le besoin de rencontrer quelqu'un par rapport justement au frelon asiatique.

Cette personne souhaiterait sûrement être jointe. Dans l'information qui serait faite aux particuliers, ne serait-il pas intéressant de mettre un appel aux apiculteurs qui ont une connaissance des abeilles mais surtout du fait qu'elles disparaissent à cause des frelons asiatiques ?

Monsieur Michel ROUGÉ

Bien sûr. Mais ne nous trompons pas sur la délibération que nous prenons aujourd'hui. Il s'agit simplement de s'inscrire dans le projet que va déposer la FREDEC au niveau européen. Après évidemment on aura toutes les modalités pour informer la population et venir en aide aux apiculteurs ou autres personnes.

Madame Véronique ALBELDA

C'était juste une suggestion pendant que j'y pensais parce qu'on m'a fait la demande.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne sais pas où est cet apiculteur parce que Monsieur ROUGÉ a largement travaillé avec les apiculteurs. La journée de la nature portait cette année sur les apiculteurs et ils avaient été conviés à la soirée sur le frelon. Ils ont été largement associés et s'il y en a un isolé qui ne s'intéresse pas à la chose, tant pis pour lui.

Madame Véronique ALBELDA

Cette personne est venue à cette journée mais elle n'a pas été satisfaite des choses qui ont été dites ce jour-là. Je pense que la FREDEC peut correspondre davantage à ses attentes.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'était la FREDEC qui faisait l'intervention !

Madame Véronique ALBELDA

C'est peut-être la personne qui a mal expliqué, en tout cas ce n'était pas satisfaisant.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous savez quelques fois on n'est pas satisfait du discours parce qu'on n'entend pas ce que l'on veut entendre. Je crois que nous avons tous été étonnés par ce qui nous a été présenté notamment sur le piégeage. C'est-à-dire que l'on a découvert qu'il ne fallait pas mettre des pièges partout et cela évidemment les apiculteurs ne veulent pas l'entendre.

Mais la deuxième partie c'était que les apiculteurs, eux, peuvent mettre des pièges et la FREDEC nous a présenté ce jour-là quels types de pièges ils pouvaient mettre. Si cette personne n'a pas écouté toute la conférence évidemment qu'il n'a pas été satisfait. Moi j'ai trouvé cela satisfaisant à la fois pour le public et pour les apiculteurs.

Madame Véronique ALBELDA

Par conséquent ma remarque n'est pas inutile. A ce moment-là il faudra justement échanger avec la FREDEC

Madame Arlette SYLVESTRE

Si le projet européen est retenu, parce que là ça va suivre son cours au niveau de l'Europe. Peut-être qu'il y aura des mobilisations sur place. Mais on peut aussi inviter cette personne ; on a la chance d'avoir une association d'apiculteurs sur la Haute-Garonne avec un rucher école et peut-être qu'il pourrait se mettre en lien avec ces personnes-là ; mais il doit le savoir d'ailleurs.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous n'avez pas répondu à ma proposition de prise en charge financière pour la destruction des nids.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pour l'instant on n'en est pas à la destruction des nids. Monsieur ROUGÉ vous a expliqué que c'était plutôt pour savoir comment lutter contre ces nids-là. La question de les détruire viendra après.

Je suis assez réservée parce que nous avons eu il y a quelques années la chenille processionnaire, qui était tout aussi dangereuse, voire plus, parce que finalement il y a eu plus de gens touchés par la chenille processionnaire que par le frelon. Je rappelle qu'il y a aussi des battues au sanglier dans la commune parce que lui est déclaré nuisible et que si l'on doit payer toutes ces destructions on ne va pas s'en sortir. Le frelon asiatique n'est pas quelque chose d'isolé. C'est pour cela que l'on veut le faire reconnaître comme nuisible. Aujourd'hui on ne peut même pas le détruire car il n'est pas déclaré nuisible.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous le faites bien pour les animaux errants.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est une question de salubrité publique et de danger. Nous débarrassons le domaine public des animaux errants parce qu'ils présentent un danger. Je rappelle que nous ne ramassons que les animaux qui errent sur le domaine public, comme pour les frelons, on n'attrape que les frelons qui sont dans le domaine public.

D'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la participation de la Ville de Launaguet au projet « LIFE-VESPAGON » mené par la FREDEC Midi-Pyrénées, en qualité de « Living-labs », au titre du programme européen LIFE + « Politiques et Gouvernance Environnementales ».

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

L'ordre du jour en tant que tel est épuisé.

Nous passons aux questions orales.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

7.1 – Questions orales :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Madame le Maire a répondu oralement aux questions orales présentées par Messieurs Georges DENEUVILLE et Gilles GLOCKSEISEN, élus de l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Launaguet le 15 octobre 2012

Arlette SYLVESTRE
Maire



Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2012, approuvé à la majorité lors du Conseil Municipal du 15.10.2012 avec 23 POUR, 5 CONTRE (G. SCHAEFFER pouvoir à R. LARGETEAU, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN) et 1 ABSTENTION (R. LARGETEAU).

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : secretariat@mairie-launaguet.fr ● www.mairie-launaguet.fr